

La Maison-Dieu, 130, 1977, 114-128.

Pierre-André LIÉGÉ, o.p.

ACCOMPAGNEMENT ECCLÉSIOLOGIQUE POUR LES ASSEMBLÉES DOMINICALES SANS CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

L'EXPÉRIENCE des assemblées chrétiennes dominicales sans célébration eucharistique, dont nous informe amplement ce numéro de la revue, me paraît être un bon lieu de théologie pastorale. Si, du moins, l'on s'entend pour reconnaître à la théologie pastorale la fonction d'instance critique des pratiques actuelles de l'Eglise, opérée dans la foi, en vue de susciter des pratiques plus vraies : théorie de foi dans et pour la pratique ecclésiale.

L'expérience dont il est question constitue désormais une pratique qui date de plusieurs années, qui concerne presque tous les diocèses de France, qui est née de besoins et de situations réels de la vie de l'Eglise, qui s'est effectuée en liaison avec les évêques. C'est une expérience qu'on ne peut méconnaître, qui paraît positive en son ensemble, qui semble même dépasser en signification ecclésiale les motifs ou occasions, souvent empiriques, qui ont été à son origine. Ajoutons que la même expérience s'est développée, plus largement et plus systématiquement, en d'autres pays¹.

1. En Amérique latine, de façon générale, et principalement au Brésil et au Honduras, de telles assemblées dominicales se développent depuis l'Assemblée de Medellin (1966), aboutissant à des Communautés de base dont la fécondité ecclésiale et sociale est, dès maintenant, indéniable.

Tout cela constitue une pressante invitation à interroger de façon quelque peu rigoureuse cette pratique : de quelle ecclésiologie peut-elle se réclamer ? Comment résiste-t-elle aux réserves et aux critiques dont elle est l'objet ? N'est-elle qu'une solution à une situation de détresse ou une réalisation pastorale novatrice ? Que met-elle en cause dans notre représentation de l'Eglise et de sa mission ?² Questions posées sans la moindre intention a priori soupçonneuse, mais à cause de l'importance qu'il y a, après une première étape, d'y voir plus clair pour savoir que faire, de façon responsable et fondée.

Sans plus attendre, je m'attacherai à trois interrogations qui surgissent du vécu de ces assemblées :

- Où est l'Eglise ? Tout groupe et toute communauté de chrétiens sont-ils également Eglise ?
- Vers quelle pratique de l'Eucharistie allons-nous ?
- Quels ministères pourront faire face ?

1. Eglise et assemblées chrétiennes : distinguer pour unir

Pas d'Eglise sans assemblée : c'est une évidence. « Les chrétiens sont des gens qui se rassemblent »³. C'est ainsi que l'Eglise

Dans un petit pays comme le Honduras il y a actuellement plus de 6 000 « Délégués de la Parole » qui célèbrent l'assemblée chrétienne dominicale en quelques 2 000 communautés sans prêtre.

[Sur ces questions, on pourra voir quelques informations dans les revues du CNPL : CELAM, « Liturgie et communautés chrétiennes de base », LMD 114, 1973, pp. 114-126. — « Réunions dominicales sans prêtre au Rwanda », *Informations CNPL* (52), déc. 1975, pp. 11-12. N.d.l.R.]

2. PAUL VI, recevant, le 26 mars 1977, les Evêques de la Région Centre de la France leur disait, au sujet des Assemblées dominicales sans prêtre : « Avancez, avec discernement, mais sans multiplier ce type de rassemblement, comme si c'était la meilleure solution et la dernière chance !... l'objectif doit demeurer la célébration du sacrifice de la messe, seule vraie réalisation de la Pâques du Seigneur. Et surtout, pensons bien que ces assemblées du dimanche ne pourront suffire à rebâtir des communautés vivantes et rayonnantes... » : *La Documentation Catholique* (1718), 17 avr. 1977, p. 352.

Et Mgr R. COFFY, dans son rapport « Eglise-Assemblée-Dimanche », à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français de Lourdes 1976, dira : « Le rassemblement dominical en l'absence de prêtre peut être, dans certains cas, une chance pour l'Eglise... A certaines conditions cependant... » : *Construire l'Eglise ensemble*, Paris: Centurion, 1976, p. 126.

3. Cf. *ibid.*, p. 104.

commence et qu'elle se fait identifier : quand quelques hommes et femmes se rassemblent au nom de Jésus Christ, qu'ils déclarent vivant et absolument important, quand ils se rassemblent pour partager ce qui leur est arrivé et dont ils ne se remettent pas, pour se préciser entre eux de quoi il s'agit et ce que cela change, pour s'en partager le sens et la joie, pour en dire au Dieu de Jésus Christ leur gratitude, pour que ça se cache. Car la foi est nécessairement fraternelle et fondatrice d'un nouvel-être-ensemble entre croyants. C'est déjà l'Eglise, même s'ils ne sont que deux ou trois, même s'ils n'ont pas encore précisé leur projet et leur organisation, même s'ils n'ont pas encore de rituel, ni de plan d'action, surtout si leur assemblée a lieu le dimanche, Jour du Seigneur.

Il en allait ainsi dès les débuts de la foi chrétienne. Sous la persécution de Dioclétien, les martyrs d'Abitina disent à leurs juges : « Nous ne pouvons pas nous passer de l'assemblée dominicale »⁴. Au 3^e siècle, Hippolyte de Rome : « Que chacun prenne soin de se rendre à l'assemblée, là où l'Esprit Saint porte du fruit »⁵. Et la *Didascalie syriaque* : « Enseigne au peuple à fréquenter l'assemblée et à n'y pas manquer ; qu'ils soient toujours présents, qu'ils ne diminuent pas l'Eglise par leur absence et qu'ils ne privent pas le Corps du Christ d'un de ses membres »⁶. Toutes expressions qui renvoient aux exhortations de l'Épître aux Hébreux et qui visent principalement, mais sans doute *pas uniquement*, l'assemblée eucharistique.

Des assemblées diverses pour faire exister l'Eglise

En s'assemblant, les croyants font exister l'Eglise, car leur assemblée est, par elle-même, une confession de foi. Ils répondent à la convocation du Christ, ils reconnaissent la prévenance de Dieu ; or le même mot *Ekklesia* signifie rassemblement sur convocation et Eglise. En sorte qu'il est parfois difficile, dans les textes du Nouveau Testament, de choisir la traduction Eglise ou la traduction assemblée (locale). Difficulté révélatrice d'une convic-

4. Cf. J. LÉCUYER, « L'Assemblée liturgique. Fondements bibliques et patristiques », *Concilium* (12), févr. 1966, p. 17.

5. *Tradition Apostolique*, chap. 35.

6. *Didascalia* II, 59, 1-3.

tion : l'Eglise de Jésus Christ se réalise dans les multiples lieux et espaces humains où des croyants constituent assemblée, donnant lieu, pour leur part, à l'Eglise.

Qu'y a-t-il, en conséquence, de plus urgent, pour que l'Eglise soit vivante, que de rendre effectifs, dans la foi et la fraternité, les rassemblements à la base ? Nous le savons par constat : l'Eglise se meurt lorsque les croyants se comportent comme des membres individuels d'un vaste club de consommateurs ; ne se reconnaissent pas comme frères là où ils sont, ne partageant pas, ne s'interpellant pas et n'agissant pas au nom de leur foi ; et finalement, ne célébrant pas, au nom de cette foi.

Une chance pour la vie des croyants

S'agissant des assemblées chrétiennes dominicales sans prêtre, elles auront collaboré à la vitalité de l'Eglise du seul fait qu'elles auront convoqué, ici et là, des croyants qui ont vite compris qu'il leur fallait devenir actifs pour faire exister l'Eglise, avec quelques frères voisins. Pour certains, c'était un démarrage après de longues habitudes de passivité. Sans ce type d'assemblée dominicale, ils seraient peut-être allés à la messe en se déplaçant, mais peut-être aussi qu'ils n'y seraient point allés, ou par paresse, ou par vieillesse, ou à cause de leur santé ou d'autres handicaps. Et s'ils étaient ainsi allés à la messe, auraient-ils sûrement pris les mêmes responsabilités qu'en participant sur place à une assemblée sans Eucharistie ? Car cette assemblée, par hypothèse, était plus familière, plus restreinte, plus partageante, moins anonyme : elle était leur chance chrétienne.

On pourra, avec raison, dire : mais il n'est pas besoin d'assemblée dominicale de ce type pour démarrer avec d'autres croyants et faire exister l'Eglise... Il y a les mouvements d'Eglise, il y a les multiples communautés et équipes de chrétiens. C'est vrai, mais il est des baptisés qui, à travers ces lieux, ne s'étaient pas sentis convoqués et qui ont commencé à se découvrir d'Eglise en participant à des assemblées dominicales sans célébration eucharistique, sur place.

On objectera : la seule participation à une assemblée dominicale de ce type, même répétée, ne conduira pas très loin. Le Pape le disait lui-même : « Il faudrait créer en même temps d'autres rencontres d'amitié et de réflexion, des groupes de for-

mation chrétienne, avec le concours de prêtres et de laïcs plus formés, qui aideraient leur entourage immédiat à tisser des liens de charité et à mieux prendre en charge leurs responsabilités familiales, éducatives, professionnelles, spirituelles »⁷. Sans doute le fruit de ces assemblées est-il limité et l'on ne saurait tout en attendre. Leur fruit dépend également de la façon dont elles sont conduites : si l'on y échange en profondeur à partir du message des Ecritures et de sa vie, si chacun est aidé à s'impliquer, à formuler sa prière, si les responsabilités sont partagées, si la conviction des uns éclaire les autres⁸, on serait, en ce sens, amené à préférer un style d'assemblée qui ne se croirait pas obligé de décalquer la messe, comme s'il s'agissait d'une simple suppléance à une célébration eucharistique impossible : or il s'agit de cela et d'autre chose.

Un appel à des dépassements

Il n'est question, en aucune façon, de faire de l'assemblée dominicale sans prêtre, un remède miracle qui guérirait à lui seul l'indécision de la foi, l'individualisme religieux, le manque d'appartenance vécue à l'Eglise, la passivité chez les baptisés. On voudrait bien plutôt insister maintenant sur la nécessité de découvrir l'Eglise et de vivre en Eglise au-delà de cette assemblée restreinte et locale, de la découvrir aussi et d'en vivre comme Eglise eucharistique : il importe donc de ne pas considérer ces assemblées comme un minimum dont on pourrait se contenter ; même si elles sont autre chose qu'un pis-aller.

C'est même le lieu d'attirer l'attention sur l'abus de l'expression « Eglise locale » qu'on emploie, à mon sens, trop généreusement, pour désigner toute assemblée chrétienne à la base, avec ou sans Eucharistie. Que l'Eglise soit présente dans toutes les assemblées locales, oui ; mais elle s'y réalise inégalement. Ce n'est que dans l'Eglise particulière réunie autour d'un évêque ou dans la communion des Eglises particulières qu'il y a pleinement Eglise. Les autres assemblées correspondent à des

7. Cf. *La Documentation Catholique*, loc. cit.

8. « Si certains textes du N.T. identifient l'assemblée et l'Eglise (Ac 2, 47 ; 1 Co 11, 22), ceci ne signifie pas que l'Eglise n'existe que lorsqu'elle est réunie en assemblée. Mais on peut dire que l'Eglise n'existe que dans la mesure où ses membres ont été appelés à l'assemblée et demeurent ordonnés à l'assemblée », J. LÉCUYER, article cité, p. 21.

communautés ecclésiales ou à des groupes d'Eglise. Je n'ignore pas que le vocabulaire du Concile Vatican II n'est pas parfaitement clair à ce sujet, mais le plus souvent il lie Eglise locale (ou particulière) à l'exercice du ministère épiscopal. Ainsi la Constitution *Lumen Gentium* :

« L'Eglise du Christ est vraiment présente dans toutes les assemblées locales légitimes des fidèles, qui, attachées à leurs pasteurs, sont aussi appelées Eglises dans le Nouveau Testament... Toute communauté rassemblée autour de l'autel, sous le ministère de l'évêque, présente le symbole de la charité et de l'unité du Corps Mystique en dehors de laquelle il ne peut y avoir de salut. Dans ces communautés, bien que souvent elles soient petites et pauvres, ou vivant dans la dispersion, le Christ est présent, par la vertu duquel se rassemble l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique⁹. »

Pour faire l'Eglise ensemble

Aussi bien, aucune assemblée chrétienne n'est-elle Eglise à elle seule ; aucun groupe chrétien n'est, pour sa part, Eglise, que s'il est en communion avec le ministère épiscopal de l'Eglise particulière qui lui ouvre l'Eucharistie et même — dans les assemblées dont nous parlons — le partage des Ecritures.

Cette doctrine sur l'Eglise implique certainement que les animateurs des assemblées dominicales sans Eucharistie soient en lien avec le prêtre (et à travers celui-ci, avec l'évêque) de même qu'avec les animateurs des assemblées voisines : pour faire Eglise ensemble. Il ne suffit pas de s'appuyer littéralement sur la parole évangélique (de *Matthieu*, 18, 20) : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux ». Là où deux ou trois croyants sont réunis, l'Eglise est déjà là, oui ; elle commence d'exister là : mais à condition que ces deux ou trois reconnaissent leurs frères dans les autres communautés et celui qui, par son ministère pastoral, a été mis à la tête de ces cellules ecclésiales au nom du Christ.

9. CONC. VAT. II, Const. dogm., *Lumen Gentium*, n. 26.

2. Pour une Eglise en devenir eucharistique

Le pour et le contre

Comme il est normal, l'expérience des assemblées dominicales sans célébration eucharistique fait l'objet de jugements divers. Certains, parmi lesquels je m'inscrirais, développent volontiers l'aspect positif, disant : la possibilité est ainsi donnée à certains chrétiens qui seraient, de toute façon, privés de la célébration eucharistique ce jour-là, de vivre une assemblée où se célèbre du moins le Jour du Seigneur : la chance est donnée à d'autres de découvrir qu'ils ont à faire exister l'Eglise comme assemblée locale et de le réaliser : chose qu'ils n'auraient vraisemblablement pas vécu en se rendant individuellement à une Eucharistie de regroupement ; pour d'autres encore, qui, comme les précédents, auraient pu physiquement se joindre à une Eucharistie de regroupement, le type d'assemblée réalisé de temps en temps sur place les rejoint mieux, là où ils en sont spirituellement : ce peut être, par exemple, le cas des divorcés remariés, surtout si on ne croit pas toujours nécessaire de proposer la communion eucharistique.

Mais l'aspect négatif est parfois mis en avant : n'accepte-t-on pas trop facilement que le Jour du Seigneur donne lieu à l'assemblée, mais pas à l'acte eucharistique ? N'atténue-t-on pas ainsi le sens du don irremplaçable qu'est la pleine célébration dominicale comme eucharistique ? N'étaient les laissés-pour-compte (malades, handicapés, immobilisés pour diverses raisons), on préférerait émietter sur toute la durée du dimanche de multiples célébrations eucharistiques en organisant mieux le regroupement ; car, à la limite, l'assemblée sans prêtre n'est pas une solution, mais un aveu de détresse et peut-être une facilité...

Ces inquiétudes ne sont pas sans poids. Mais elles me semblent vulnérables et je tenterai de les réduire en dépassant les arguments pratico-pratiques ou pastoraux qu'on pourrait avancer. D'abord, rien n'empêche, en général, ceux des chrétiens qui ont un très vif désir de la participation eucharistique chaque dimanche de se rendre à une célébration, en plus de l'assemblée locale ou en s'abstenant à cette assemblée locale. Ensuite, la possibilité — qu'il ne faudrait pas généraliser par principe — de partager la commu-

nion au cours des assemblées sans célébration eucharistique relie pour une part à la célébration eucharistique et confirme le caractère virtuellement eucharistique de toute assemblée chrétienne.

L'assemblée eucharistique est-elle la seule souhaitable ?

Enfin, ne pourrait-on avancer ceci, qui exige d'être bien compris : n'arrive-t-il pas qu'on s'empresse trop facilement de célébrer l'Eucharistie ? Il est important que l'Eglise propose l'Eucharistie aux chrétiens chaque dimanche, mais il est des baptisés à qui le jeûne eucharistique d'un dimanche de temps en temps pourrait être bénéfique pour raviver leur désir. Il est aussi des baptisés — nombreux ? — dont la situation est plutôt celle du cheminement catéchuménal et pour qui l'assemblée non eucharistique serait *actuellement* conseillée. Il est des chrétiens pour qui l'Eucharistie hebdomadaire dépasse les moyens disponibles de leur foi et qui, par contre, peuvent progresser davantage dans la foi grâce à des assemblées non eucharistiques, du moment qu'ils ne méprisent pas le don du Christ dans son sacrement pascal. Mais alors il faudrait en toute clarté adapter le précepte dominical aux situations spirituelles réelles des baptisés et leur laisser la responsabilité de s'éprouver eux-mêmes. Comprendons bien que cette attitude pastorale, qui permettrait aux assemblées dominicales non eucharistiques d'atteindre des « chrétiens catéchuménaux », ne signifie en aucune façon que l'Eglise renonce à trouver dans l'Eucharistie « le centre de toute vie chrétienne, aussi bien pour l'Eglise universelle que pour ses communautés locales »¹⁰. Une telle attitude pastorale est inspirée par le sérieux qu'implique l'Eucharistie et par le désir que l'Eglise devienne, à travers ses assemblées diverses et multiformes, toujours plus véritablement eucharistique. N'est-il pas étonnant, jusqu'au scandale, de voir certains groupes chrétiens, dont la foi se dit des plus incertaines, se précipiter sans hésitation dans une célébration eucharistique à laquelle ils ne sont pas disposés ? On pense alors à la finale du chapitre 6^e de l'Evangile de Jean...

10. S. CONGRÉGATION DES RITES, Instr., *Eucharisticum Mysterium*, 25 mai 1967, n. 6.

Pour un équilibre de la diversité des assemblées

Il demeure que pour des communautés locales qui connaissent les assemblées sans célébration eucharistique, le rythme de celles-ci n'est pas très fréquent, du moins en général * : et c'est bien ainsi. Où et comment vont-elles célébrer l'Eucharistie les autres dimanches ? Deux possibilités leur sont ouvertes, et il est à souhaiter qu'il en soit ainsi : répondre à l'assemblée eucharistique qui se célébrera de temps à autre chez elles, et se déplacer pour répondre à l'hospitalité que leur offre une communauté regroupante.

Cette double possibilité est enrichissante pour l'expérience ecclésiale de l'Eucharistie, en même temps qu'elle rompt la monotonie du rituel. L'Eucharistie d'un petit groupe met l'accent sur l'aspect fusionnel de la fraternité, l'Eucharistie intercommunautaire met l'accent sur l'aspect catholique de la fraternité. Ici l'assemblée est plus familière et plus partageante, là elle est plus objective et plus universelle. Mais, même là elle échappera au risque de l'abstraction et de l'universalité illusoire, dans la mesure où le regroupement dominical se fait à partir de groupes qui, grâce aux assemblées non eucharistiques, vivent une expérience communautaire. Car, on le sait, il n'est pas contraire à la vérité de l'Eucharistie que l'assemblée célébrante ne coïncide pas avec une communauté donnée, mais regroupe des croyants ayant ailleurs leur fraternité privilégiée : d'abord parce que l'étranger est toujours chez lui dans une assemblée eucharistique qui l'accueille ; ensuite parce que le regroupement échappe, en ce cas, à l'anonymat et à l'émiettement des participants individuels et des purs consommateurs ¹¹.

Il importe peut-être d'ajouter quelques réflexions sur cette Eucharistie de regroupement. Après qu'elle eût, dans les réali-

* Il faut toutefois noter que la fréquence de telles assemblées est en certains endroits assez forte : 32 % des paroisses concernées ont une assemblée sans célébration eucharistique deux dimanches par mois (N.d.l.R.).

11. Cf. Pedro TENA, « L'assemblée liturgique et son président », *Concilium* (72), févr. 1972 ; « Plus une assemblée est homogène, plus il est nécessaire que le président la préserve du sectarisme ; plus elle est hétérogène, plus il est nécessaire qu'il la dirige franchement et radicalement vers sa finalité et qu'il vise attentivement à ce que s'accomplisse le précepte de l'amour » (p. 48).

sations pastorales, son heure de splendeur, voici quelques années, on semble avoir connu à son endroit un désenchantement, d'où est venue, pour une part, l'expérience des assemblées locales non eucharistiques. Ce désenchantement se comprend, dans la mesure où des *individus pratiquants* se regroupaient, et non point des *petites communautés* locales ou particulières. Ces deux formes de regroupement sont, en effet, très différentes ; et s'agissant d'un regroupement de communautés locales ou particulières, il serait regrettable qu'on le rejette, par confusion avec l'autre. C'est à juste titre, dans ces heureuses conditions, que l'Instruction *Eucharisticum Mysterium* estime :

« Il convient que le sens de la communauté ecclésiale, qui est spécialement nourri et exprimé par la célébration commune de la messe dominicale, se développe autour de l'évêque, surtout dans l'église cathédrale¹². »

De l'assemblée de prière à l'Eucharistie

Il me semble donc que, réalisée avec discernement, l'expérience des assemblées dominicales sans célébration eucharistique peut concourir à valoriser la pratique eucharistique. Beaucoup plus qu'on ne l'aurait pensé en s'orientant, peut-être à contre-cœur, vers cette forme d'assemblée. On aura saisi qu'il ne s'agit pas, comme on l'entend parfois dire, d'une « protestantisation post-conciliaire » (en référence aux temps où les communautés ecclésiales issues de la Réforme célébraient rarement la Sainte Cène au terme du Culte de la Parole¹³). Ici, le fait d'accorder, quelques dimanches, plus d'autonomie au temps de la Parole, pourrait

12. S. CONGR. DES RITES, Instr., *Eucharisticum Mysterium*, n. 26. A ceci près que la finale du propos ne me semble pas s'imposer : l'insistance sur la cathédrale date d'un temps où l'Eglise particulière avait son centre sociologique dans une ville entourée de minuscules groupements de population. Mais aujourd'hui, tout lieu d'assemblée où l'évêque préside une Eucharistie de regroupement de communautés est, par là même, cathédrale. On comprend facilement les évêques qui aiment à célébrer des Eucharisties festives dans tous les carrefours humains de leur Eglise particulière, les érigeant, pour l'occasion, en autant d'églises cathédrales ! Ce n'est pas la stabilité d'un siège, ni la splendeur d'un édifice, qui font une cathédrale, mais la présence d'un évêque exerçant, au milieu d'un peuple regroupé, son ministère pastoral.

13. Cf. FOI ET CONSTITUTION. CONSEIL OECUMÉNIQUE, *La réconciliation des Eglises : baptême, eucharistie, ministère*, trad. fr. par F. Max THURIAN, Taizé-Communauté: Les Presses de Taizé, 1974, 112 p.

engager davantage les communautés locales et leurs membres dans la dynamique du sacrement : de l'Eulogie à l'Eucharistie.

Mais alors on attend des responsables pastoraux qui président à l'expérience des assemblées sans célébration eucharistique qu'ils voient bien l'enjeu eucharistique de cette expérience.

3. Une nouvelle responsabilité pour les prêtres et de nouveaux ministères

Tout est parti, il faut se le rappeler, dans l'expérience pastorale qui retient notre attention, de la pénurie de prêtres, présidents indispensables de toute célébration eucharistique. Malgré les aspects positifs de l'expérience, il semble que l'on ait quelque mal à exorciser tout à fait le sentiment de détresse et la conscience malheureuse que donne cette situation de pénurie.

Voilà pourquoi on a présenté, à diverses reprises, durant ces dernières années, des solutions de rechange aux assemblées dominicales (et non dominicales) sans célébration eucharistique : en cherchant comment pourvoir à la présidence eucharistique dans chaque petit groupe et dans chaque communauté locale.

Une Eucharistie sans ministre ordonné ?

La solution radicale consisterait à réinterpréter l'exigence traditionnelle qui lie la présidence eucharistique au ministère ordonné. Un ministère de présidence temporaire ne pourrait-il pas être confié aux laïcs, membres de la communauté de base, par la communauté elle-même ?¹⁴ Et c'est ainsi que, pour ne

14. Cf. entre d'autres études : Jacques FLAMAND, *La fonction pastorale : ministère et « sacerdoce » au-delà de l'ecclésiologie de Vatican II*, Paris: Ed. de l'Epi, 1970.

On se souvient des propos de LUTHER : « Si une petite troupe de pieux laïcs chrétiens était faite prisonnière et déportée dans un lieu désert, et s'ils n'avaient pas auprès d'eux un prêtre consacré par un évêque [...] ils choisiraient l'un d'entre eux [...] et lui confieraient la charge de baptiser, de célébrer la messe, d'absoudre et de prêcher. Celui-là serait véritablement un prêtre, comme si tous les évêques et les papes l'avaient consacré ». Cf. « A la Noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'Etat chrétien », dans : LUTHER, *Les grands écrits réformateurs*, introd., trad. et notes de M. Gravier, Paris: Aubier-Montaigne (« collection bilingue des Classiques étrangers ») 1944, p. 85.

jamais être frustré de la célébration eucharistique à domicile, on en vient, en certains cas, à célébrer sans prêtre, en s'appuyant éventuellement sur certains propos des Réformateurs protestants et sur la pratique beaucoup plus large de certaines communautés protestantes.

Il apparaît que l'on donne là aux communautés locales un pouvoir qu'elles n'ont jamais eu dans la Tradition ecclésiale et que l'on rompt avec les motifs exprimés par cette Tradition concernant le lien entre l'ordination ministérielle (épiscopale et presbytérale) et la présidence de l'Eucharistie. Mais le débat que ces initiatives provoquent manifeste bien souvent que les chrétiens ne se sont guère approprié dans la foi ces motifs et qu'ils peinent à les découvrir : heureuse provocation pour la réflexion ecclésiale !

Des ministres de troisième rang ?

Plus subtilement, on a cherché à imaginer un nouveau type de ministère de présidence reçu par ordination, mais qui, à la différence du ministère traditionnel des prêtres, ferait du ministre ordonné un président réservé à telle communauté particulière, pris parmi les membres de cette communauté et tellement lié à cette communauté que la durée de sa présidence dépendrait d'elle. Ce type de ministère de présidence eucharistique coexisterait avec le type presbytéral — que nous connaissons — démarqué du ministère épiscopal (universel et durable).

La difficulté est grande d'accepter une telle perspective qui ménage trop bien toutes choses : ne pas renoncer au ministre ordonné pour présider l'Eucharistie ; ne pas multiplier les prêtres de type épiscopal-clérical ; donner un président indigène à toute communauté locale qui le souhaite ; confiner ce ministre dans sa communauté et dans sa fonction de présidence eucharistique domestique. La difficulté est que l'Eglise n'a jamais conçu ainsi le ministère pastoral de la présidence eucharistique et qu'il s'agirait d'une création sans précédent. Car le président de l'Eucharistie est traditionnellement ordonné au service de toute communauté de l'Eglise universelle et pour une fonction durable qui empêche à quelque communauté particulière de le posséder exclusivement : afin qu'il soit le ministre de la Communion des commu-

nautés dans l'Eglise, le représentant du Christ qui précède toutes communautés et les insère dans l'Eglise. Et tout cela, en conformité avec la signification ecclésiale de l'Eucharistie elle-même.

Le ministre de l'Eucharistie dans la Tradition

Il paraît plus conforme à la foi de s'en tenir à l'affirmation de la Tradition, déjà exprimée au tout début du 2^e siècle par Ignace d'Antioche († 107) : « Que cette Eucharistie seule soit regardée comme assurée (grec *bebaia* = sûre ? solide ? légitime ?) qui se fait sous la présidence de l'évêque ou de celui qu'il en aura chargé »¹⁵. Il a fallu attendre le 4^e Concile du Latran (1215) pour que soit précisé (contre les Vaudois et Albigeois), tant cela allait de soi, que la charge de présidence était confiée par l'évêque exclusivement au « prêtre » ordonné dans les règles »¹⁶. C'est que, en effet, aussi importante que puisse être la participation d'une communauté d'Eglise à la désignation initiale d'un président pour son Eucharistie, cette désignation ne l'habilite pas à remplir sa fonction de représentant sacramentel du Christ qui rassemble ses disciples pour la célébration de son Mémorial, hors de l'ordination pastorale. Et l'ordination pastorale est un don reçu par la communauté. Ayant remis en valeur la place du service d'une communauté qu'est le ministère de la présidence eucharistique, il faudrait veiller à ne pas s'en tenir à cet aspect pour comprendre la fonction de l'évêque et du prêtre dans la célébration.

15. *Lettre aux chrétiens de Smyrne*, n. 8. — Le Père Y. CONGAR s'est expliqué à ce sujet dans un article : « Quelques problèmes touchant les ministères », *Nouvelle Revue Théologique* 93 (8), oct. 1971, pp. 785-801.

Pour faire droit à l'incertitude historique où l'on est concernant la présidence de l'Eucharistie avant la fin du 1^{er} siècle, incertitude transformée en argument positif par certains, à la suite notamment d'H. Kung, le Père Congar écrit : « L'histoire ne nous présente pas d'autre moyen normal d'établir des célébrants de l'Eucharistie et de relier leur ministère à celui des Apôtres, sinon par l'imposition des mains, c'est-à-dire par l'ordination. Le ministère de l'unité, qui est par excellence celui du Collège des évêques, assure l'authenticité du sacrement de l'unité. Nous ne voulons pas connaître d'autre règle que celle-là. Nous pensons que, *dogmatiquement*, on ne peut exclure l'hypothèse qu'autre chose soit possible » (p. 795).

16. Cf. DENZ.-SCHON., n. 802.

Faut-il plus ou moins de prêtres ?

Mais le dilemme demeure au plan pastoral : est-il souhaitable que chaque communauté locale puisse disposer sans gêne du service d'un prêtre pour la célébration de son Eucharistie particulière ? ou bien : est-il souhaitable, pour que les communautés se prennent en mains, qu'il y ait un nombre plus restreint de prêtres (ce qui ne veut pas dire : le moins possible...) se mettant au service de plusieurs communautés locales, lorsqu'elles sont de petite taille, pour y remplir une fonction de lien et de communion ? Si l'on estimait préférable de répondre oui à la première proposition, il faudrait donc que l'Eglise se mette sans tarder en peine d'ordonner, à tout prix, de nouveaux prêtres. Mais on sait, par l'expérience de l'histoire de l'Eglise, que les communautés pâtissent également d'une trop grande pénurie de prêtres et d'une disponibilité envahissante de prêtres trop nombreux...

L'expérience récente des assemblées dominicales en l'absence de prêtre apportera peut-être, par son développement, des voies de discernement concernant le meilleur service à rendre aux communautés chrétiennes. Il n'y a pas encore, me semble-t-il, d'évidence qui s'impose, de façon universelle, dans l'Eglise d'aujourd'hui, tandis que l'on essaye de s'adapter à une pénurie relative de prêtres en favorisant la responsabilité ecclésiale de tous les chrétiens.

Il est urgent que, sans tarder, évêques et prêtres mesurent la responsabilité accrue qui est la leur, pour que l'expérience qui était soumise à notre attention apporte, en son temps, les indications attendues sur la restauration du tissu communautaire de l'Eglise¹⁷, sur le service de l'Eucharistie, sur les ministères : tout cela qui importe à la vitalité de l'Eglise et à son témoignage. Le besoin évident et exprimé de formation des animateurs de communautés chrétiennes fait partie des urgences, à n'en pas douter : un besoin qui passe avant l'éventuelle question de nouveaux ministères à leur conférer.

Parmi les questions ouvertes, ou posées de façon renouvelée, par l'expérience singulière des assemblées dominicales sans célé-

17. A ce propos, cf. mon ouvrage : *L'être-ensemble des chrétiens*, Paris: Centurion (coll. « Foi chrétienne »), 1975, qui peut compléter certaines pages du présent article.

bration eucharistique, quelques-unes des plus évidentes, et des plus importantes du point de vue ecclésiologique, ont été recon- nues dans cet article. Et celles-là même n'ont pas de solution unique... Il importait seulement ici de manifester à quel point cette expérience, tentée en plusieurs régions de l'Eglise, était stimu- lante pour l'action et pour la pensée pastorales.

Pierre-André LIÉGÉ, o.p.